AR-Préfecture
095-219503943-20260504-11-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

N° 2026/84

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **22 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX(+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Stanislas BARTHELEMI
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Philippe MONTAIGNE représenté par Estelle PECQUEUX
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Ilot urbain d'entrée de Ville en limite avec Mériel – Dénomination de la rue Montubois

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'extrait cadastral et le plan de situation,

Considérant que, dans le cadre de la requalification de l'îlot urbain situé en entrée de Ville en limite avec Mériel, un projet résidentiel va prochainement s'engager sur un terrain en friche anciennement occupé par des bâtiments d'activité aujourd'hui démolis,

Considérant que, structuré autour d'un cœur d'îlot vert, ce programme de logements neufs est prévu sur un terrain de forme triangulaire donnant sur la rue de L'Isle-Adam (RD922), le chemin du Rû, ainsi que sur une voie longeant le coteau du bois des Garennes sans appellation officielle,

Considérant que, réalisé par une société rattachée au groupe B&G, ce projet prévoit la réalisation de trois nouveaux bâtiments à l'alignement de l'espace public actuel/à venir, deux étant situés le long de la rue de L'Isle-Adam, et un le long de la voie longeant le coteau du bois des Garennes,

Considérant que, s'inscrivant dans le cadre de la recomposition de l'espace public périphérique à cette opération résidentielle, la dénomination de la voie longeant le boisement s'avère nécessaire, cela d'autant plus que c'est par son biais que s'effectuera l'accès à l'ensemble du sous-sol dédié au stationnement véhicules du projet,

Considérant que cette dénomination permettra également de faciliter la distribution du courrier des futurs habitants, ainsi que les démarches avec l'ensemble des concessionnaires de réseaux,

Considérant que c'est en tenant compte de l'environnement du secteur qu'il est proposé de désigner la voie existante entre la rue de L'Isle-Adam, située à Méry-sur-Oise, et le chemin du Rû, situé à Mériel,

Considérant que, en faisant référence à la toponymie locale, le passage du ru du Montubois à proximité du projet, ruisseau qui prend sa source à Chauvry et qui rejoint l'Oise en marquant la limite communale avec Mériel, était tout indiqué,

Considérant que, il est ainsi proposé de dénommer cette voie, qui fera l'objet d'une requalification complète, la rue du Montubois,

Après avis de la Commission Urbanisme, Travaux, environnement, Affaires Générales et Mobilités en date du 14 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** à la majorité, par :

- **27 voix pour :**

MM./Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX (+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Bruno LE DISEZ.

- **2 voix contre :**

MM./Mmes : Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER.

APPROUVE la dénomination de la rue du Montubois concernant la voie reliant la rue de L'Isle-Adam située à Méry-sur-Oise au chemin du Rû situé à Mériel,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué habilité à cet effet, à signer tout document relatif à la présente affaire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise